

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 mars 2018  
Date d'affichage 15 mars 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 18 (+ 10 procurations)  
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180330-DE\_18\_03\_21\_15b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Affichage : 30/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Daniel GUEDET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX – CONCESSIONS CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les nouveaux tarifs relatifs aux concessions cimetières

Après avoir pris connaissance des propositions,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 contre – 0 abstention),

- Approuve les tarifs relatifs aux concessions cimetières tels que définis ci-dessous avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018,
- Prend acte que le tarif relatif aux concessions de 50 ans sera supprimé au 1<sup>er</sup> avril 2018.

| <b>CONCESSIONS CIMETIERE</b> | <b>01/04/2018</b> |
|------------------------------|-------------------|
| Concession 30 ans            | 300 €             |
| Caveau Réhabilité :          |                   |
| - 1 place                    | 200,00 €          |
| - 2 places                   | 250,00 €          |
| - 3 Places                   | 300,00 €          |

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**